

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 945

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 154 par la phrase suivante :

« Elles prendront fortement en compte la question de l'insertion professionnelle des jeunes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'insertion professionnelle des jeunes est une nécessité qu'il convient de rappeler ici.